



Appel à candidatures pour contrat doctoral fléché

Les enjeux du déploiement des plateformes numériques pour la mondialisation de la culture

Le présent appel pour un contrat doctoral porte sur la thématique de la mondialisation culturelle en particulier en lien avec le déploiement de plateformes numériques agrégeant diverses productions culturelles.

Les enjeux liés à ce déploiement sont au cœur des travaux menés au sein de la thématique 1 « Industries culturelles, éducatives et créatives » du LabSIC dont ils constituent l'axe stratégique majeur; inscrits en sciences de l'information et de la communication, ils peuvent intégrer des perspectives ancrées en sciences politiques ou en économie notamment.

Toutes les filières des industries culturelles sont concernées : le livre, la musique enregistrée, le cinéma et l'audiovisuel, la presse et l'information, les jeux vidéo. En s'appuyant sur ces plateformes de nouveaux entrants, dont par exemple Netflix, prennent une importance croissante au sein des industries culturelles tandis que des acteurs des industries de la communication dont Apple, Google ou Amazon déploient des plateformes pour intensifier leur présence dans l'offre et même désormais dans la production de produits culturels.

Diverses recherches sont en cours afin d'étudier ces enjeux, en particulier au sein du Laboratoire d'excellence « Industries culturelles et création artistiques » (Labex ICCA).

Afin de prolonger ces recherches dans une orientation jusqu'à présent moins étudiée, le LabSIC propose que l'université Paris13 offre un contrat doctoral portant sur les enjeux de ces plateformes pour la mondialisation de la culture.

Ces enjeux sont cruciaux. Les nouvelles modalités d'offre et de production peuvent remettre en cause radicalement les équilibres entre acteurs socio-économiques nationaux et transnationaux construits ces dernières décennies. Par exemple dans le cas de l'audiovisuel en France les relations qui se sont mises en place à partir de 1984 entre, d'un côté, Canal+, Orange, SFR et, de l'autre côté les studios hollywoodiens et les acteurs nouveaux entrants des plateformes connaissent de profondes transformations. Notamment grâce aux plateformes les grands acteurs nationaux semblent ne plus avoir besoin de leurs relais nationaux pour diffuser les films ou séries télévisées qu'ils ont produits. L'exploitation des films en salles est remise en cause également. Ces bouleversements des rapports de force rendent caduques les principaux fondements des politiques publiques audiovisuelles nationales dont, en France, la chronologie des médias et les obligations de dépenses des diffuseurs dans la production ce qui fragilise le dispositif dit d'exception culturelle. De même, les stratégies de certains acteurs industriels

transnationaux, tout spécialement de Netflix, se déploient grâce au soutien d'acteurs financiers dans le cadre d'une économie largement spéculative. Plus fondamentalement encore ces stratégies industrielles se développent à une échelle internationale et non plus principalement nationale. Ainsi, par exemple, un projet de film de cinéma ou de série télévisée dont la production est financée par Netflix ou Amazon est conçu pour un public transnational qu'il s'agisse de toucher les potentiels abonnés à des offres audiovisuelles (Netflix) ou de fidéliser des utilisateurs de services de commerce électronique (Amazon). Enfin, ces mouvements ne concernent pas que l'Europe ou l'Amérique du nord et leurs productions culturelles et acteurs socio-économiques. Des acteurs américains, européens mais aussi chinois, indiens, turcs ou issus d'autres pays en émergence sont en concurrence pour la conquête des marchés nationaux mais aussi pour la maîtrise des flux transnationaux de « contenus » culturels, dont les flux liés aux diasporas.

En somme, les plateformes numériques soulèvent des enjeux en termes de mondialisation qui sont à la fois :

- culturels, par exemple les cinématographies nationales sont remises en cause par le déploiement de plateformes comme Netflix ou Amazon ;
- de politiques publiques : le modèle de l'exception culturelle et plus largement, au-delà du cas français, les cadres réglementaires nationaux sont radicalement remis en cause ;
- industriels et financiers : les acteurs industriels nationaux sont rudement concurrencés voire menacés de disparition par des acteurs industriels transnationaux avec le soutien d'acteurs financiers transnationaux : on peut en trouver une illustration en France par exemple dans les grandes difficultés présentes de Canal+ face à Netflix, le financement du déploiement international de ce dernier ayant été très largement facilité par des augmentations de capital.

Le projet doctoral pourra porter sur les enjeux que soulèvent à l'un ou à plusieurs de ces trois niveaux les plateformes numériques des industries culturelles : les transformations en cours au sein des industries culturelles nationales sous l'influence de la mondialisation, la circulation transnationale des productions culturelles, les rapports entre grands acteurs transnationaux et acteurs nationaux dont ceux dits « indépendants », les politiques publiques et les nouvelles modalités de production et d'accès aux produits culturels face aux nouvelles tendances de transnationalisation que facilitent les plateformes numériques, etc.

Une attention toute particulière sera accordée aux propositions mobilisant effectivement la problématique de la mondialisation en lien avec celle des plateformes numériques. De même, les propositions devront se positionner par rapport aux travaux conduits au sein du Labex ICCA afin de les compléter en approfondissant l'analyse des processus de transnationalisation au sein des industries culturelles et créatives.

La thèse de doctorat sera encadrée au sein du LabSIC par Philippe Bouquillion dont les travaux portent sur les industries culturelles et créatives et notamment sur la question des plateformes numériques.

La personne recrutée sera accueillie au sein du LabSIC et pourra ainsi participer aux activités scientifiques organisées par les membres du laboratoire, notamment les différents séminaires.

Elle pourra également bénéficier de la formation doctorale et des séminaires offerts par le Labex ICCA, dont le LabSIC est membre fondateur. Parmi ces activités figure l'université d'été du Labex ICCA. Les échanges scientifiques, centrés sur les thèses en cours au sein du Labex, entre doctorants, post-doctorants et enseignants-chercheurs spécialistes des diverses disciplines représentées au sein du Labex sont particulièrement formateurs.

Par ailleurs, un espace de travail pourra être proposé dans les bureaux du Campus Condorcet alloués au LabSIC. Outre des facilités de travail, le cadre du Campus Condorcet offrira de nouvelles occasions de partages scientifiques, notamment avec les partenaires du LabSIC au qui y seront installés.

Le dossier de candidature, constitué sous forme d'un fichier pdf unique en Arial 11, contiendra :

- Une lettre de motivation comportant un projet professionnel.
- Un C.V. (maximum deux pages).
- Une présentation du projet de thèse (15.000 signes maximum).

Si le master 2 est en cours, il conviendra de joindre une lettre du.de l'encadrant.e garantissant le bon déroulement du travail ; la soutenance du mémoire devra avoir lieu **avant le 15 juin**. Les résultats du M2 (notes et moyenne) devront être transmises au secrétariat de l'école doctorale Erasme au plus tard à cette même date.

Les candidats sont invités à prendre contact avec Philippe Bouquillion (p.bouquillion@free.fr); les dossiers finalisés devront être transmis avant le **31 mai 2019** à midi à l'adresse suivante : kamissoko@univ-paris13.fr.

Une audition de présélection des candidats par le laboratoire aura lieu le **mardi 4 juin** en matinée.

Le.a candidat.e présélectionné.e par le laboratoire sera auditionné.e par le conseil de l'École doctorale Érasme le 28 juin 2019.